



Affiché le 05/03/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 février 2026

OBJET : avenant n°1 au marché « Études, fourniture, pose, raccordement et mise en service d'une ombrière photovoltaïque sur le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de L'Escarène » - n°2025-07

Décision n° 26 02 08

Étaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari et Monsieur Noël Albin.

Étaient absents : Messieurs Pierre Donadey et Jean-Marc Rancurel

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le Code de la Commande Publique, notamment en son article R. 2123-1,1°,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire n° 24 12 06 en date du 05 décembre 2024 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau,

Considérant la décision n°25 10 02 du bureau communautaire en date du 16 octobre 2025 par laquelle le marché « Études, fourniture, pose, raccordement et mise en service d'une ombrière photovoltaïque sur le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de L'Escarène » a été attribué à l'entreprise Cegelec Infras Sud Est (nom commercial OMEXOM – 9 rue de Lisbonne – 13 127 Vitrolles) pour un montant de 213 519,00 € HT,

Considérant la proposition d'avenant n°1 de ce marché en date du 18 février 2026 portant sur l'augmentation des prestations de 2 812,00 € HT en raison du positionnement erroné du réseau Enedis sur la DICT obligeant la modification de la conception des pieux de l'ombrière,

Considérant que les études supplémentaires nécessitent une prolongation de 2 mois de la durée initiale du marché,

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, propose d'adopter cet avenant n°1 emportant une augmentation du marché de 1,31 % et une prolongation de la durée d'exécution de 2 mois.

AR Prefecture

006-240600593-20260226-B260208-DE
Reçu le 03/03/2026

Décision n° 26 02 08

Le Bureau, vu sa délégation, après en avoir délibéré,

- **Autorise le Président** à signer cet avenant n°1 avec Cegelec Infras Sud Est.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari et Monsieur Noël Albin.

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRÉSIDENT

C. PIAZZA

